

Santé publique

Le diabète concerne 5,1 % des Mayennais

À l'occasion de la Journée mondiale du diabète (14 novembre), l'Observatoire régional de la santé a publié des « chiffres-clés » sur le diabète dans les Pays de la Loire (novembre 2024, 2 pages). Ainsi, dans la région, 210 000 habitants sont pris en charge en 2022 pour un diabète⁽¹⁾, soit 5,3 % de la population. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (6,3 %). Dans les Pays de la Loire, il concerne plus les hommes (6,2 %) que les femmes (4,4 %).

La Sarthe (6,4 % de la population) et la Vendée (6,2 %) sont les départements ligériens les plus concernés. Le Maine-et-Loire (5,3 %) et la Mayenne (5,1 %) se situent dans une position intermédiaire, proche de la moyenne régionale. La Loire-Atlantique enregistre le taux le moins élevé (4,5 %).

Le taux de personnes prises en charge pour diabète est en hausse : dans la région, il était de 4,6 % en 2015 et il est de 5,3 % en 2022 ; au niveau national, il est passé de 5,6 % à 6,3 %.

La seconde page des *Chiffres-clés* de l'Observatoire régional de la santé apporte des informations sur la surveillance médicale des personnes traitées pour un diabète et sur le suivi des examens recommandés.



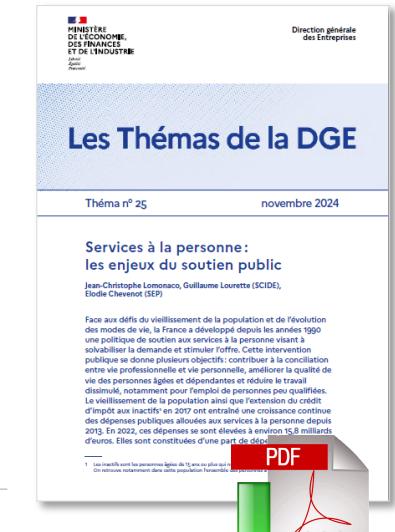
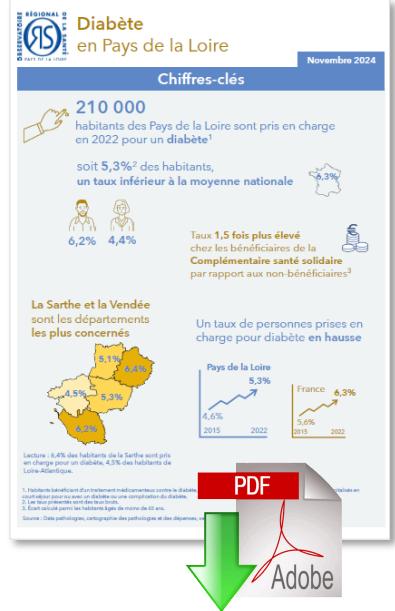
Services à la personne

Pas seulement pour les personnes fragilisées... Environ 15,8 milliards d'euros d'aides publiques

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) sont financièrement étranglés. Ils subissent plusieurs difficultés : d'une part la baisse de leur chiffre d'affaires par manque de personnel pour répondre à la demande, mais aussi par développement de la concurrence tous azimuts – alors que, paradoxalement, la demande tend à augmenter, notamment du fait du vieillissement de la population ; d'autre part l'insuffisance du soutien public pour permettre l'équilibre budgétaire tout en répondant aux exigences imposées de qualité.

Ce n'est pas l'objet ici, mais rappelons tout de même que l'on marche sur la tête quand il s'agit d'accompagner des personnes

(1) – Habitants bénéficiant d'un traitement médicamenteux contre le diabète, en affection longue durée (ALD) pour diabète, et/ou hospitalisés en court séjour pour ou avec un diabète ou une complication du diabète.



fragilisées par la maladie, un handicap, le vieillissement : cela défie l'entendement, mais ces personnes, tout en bénéficiant d'aides publiques, peuvent recourir, notamment par le dispositif du chèque emploi-service universel (Cesu), à n'importe quelle personne, même sans aucune formation, sans aucun encadrement ni supervision, sans quasiment aucun contrôle possible de la qualité des prestations. Tout cela parce que les pouvoirs publics cherchent à courir trente-six lièvres à la fois : accompagner les personnes fragilisées, mais aussi lutter contre le travail non déclaré, lutter contre le chômage, en particulier de personnes peu ou non qualifiées, et/ou qui veulent être indépendantes et ne pas avoir de compte à rendre à un employeur – sinon à la personne dépendante et/ou en perte d'autonomie qu'elles accompagnent.

Bref, comme nous en informe la Direction générale des entreprises (DGE) dans *Les Thèmes de la DGE* n° 25 de novembre 2024⁽²⁾, les dépenses publiques allouées aux services à la personne enregistrent une croissance continue depuis 2013. En 2022, elles se sont élevées à environ 15,8 milliards d'euros. Elles comprennent des dépenses fiscales et sociales, ainsi que des aides directes versées par les conseils départementaux.

L'État intervient à hauteur de 9 milliards d'euros en 2022 par des mesures fiscales et des allégements de prélèvements sociaux. La dépense publique de l'État en faveur des services à la personne est passée de 6,763 milliards d'euros en 2013 à 8,986 en 2022 (+ 33 %). Toutes les contributions de l'État ne concernent pas forcément les publics

fragilisés. Sur les 9 milliards, 69 % portent sur des dépenses fiscales : crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, taux réduits et exonération de TVA, exonération d'impôt sur les sociétés, etc. Sur les 9 milliards d'euros, outre les dépenses fiscales (69 %), 28 % portent sur des allégements de prélèvements sociaux (déduction forfaitaire de 2 euros pour les particuliers-employeurs, exonération de cotisations patronales pour les publics fragiles, etc.). Là également, une part conséquente des dépenses favorisent l'emploi direct.

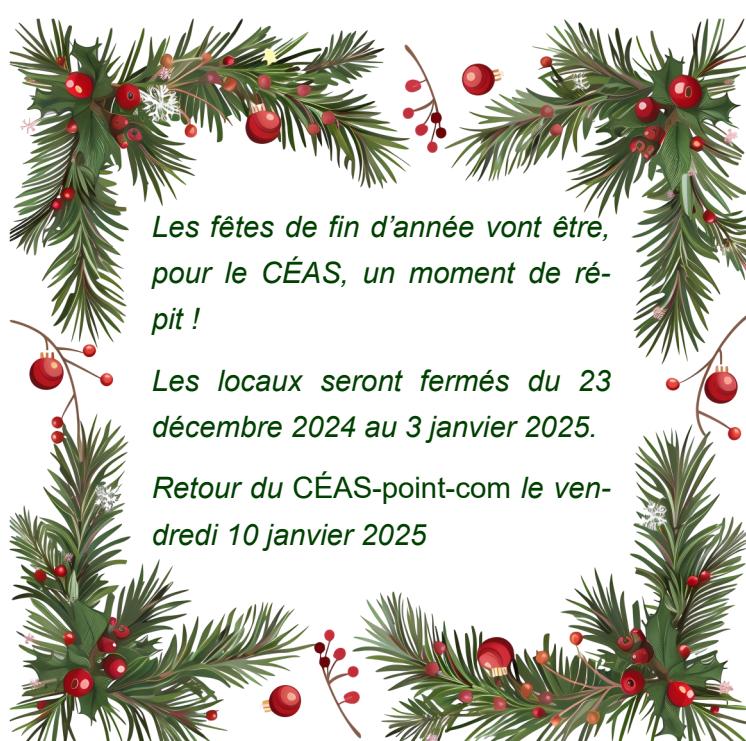
Dans le détail, ce soutien financier de l'État est principalement lié au crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile (environ 6 milliards d'euros en 2022). Cinq millions de foyers fiscaux en bénéficient. Toujours en 2022, le crédit d'impôt intervient essentiellement pour des activités de ménage (46 %), de l'assistance à des personnes dépendantes (27 %), du jardinage ou du bricolage (14 %), de la garde d'enfants (près de 9 %).

Les aides directes versées par les conseils départementaux sont estimées à environ 7 milliards d'euros en 2022. Elles s'élevaient à 5 milliards en 2013, soit une augmentation de 35 %. Ces dépenses concernent surtout l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), mais également les aides versées aux personnes en situation de handicap. Ces dernières aides augmentent fortement, notamment par l'élargissement des conditions d'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH), instaurée en 2005, qui a progressivement remplacé l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

La pensée hebdomadaire

« Le temps est un trésor, parce que c'est la ressource rare ultime. On ignore de combien on en dispose, mais on sait que c'est une quantité finie. Le temps, c'est de la vie. (...) Le temps est plus égalitaire que la vie. Si l'on calcule le rapport entre le patrimoine moyen des Français et celui de l'homme le plus riche de France, il est d'un à un million. Si, en revanche, on compare Gavroche, qui meurt sur les barricades à 12 ans, et Jeanne Calment, décédée à un peu plus de 120 ans, il est de 1 à 10. Le temps est donc une ressource beaucoup plus égalitaire que l'argent. Cette égalité donne à chacun l'ardente obligation de choisir comment bien utiliser son temps. Il faut le chérir. »

Bruno Angles, polytechnicien, ingénieur et directeur de AG2R La Mondiale, auteur de *De Temps en temps* (éditions du Cerf, 2024), « Le temps est à la fois un trésor et un mystère » (propos recueillis par Cyril Petit), *Ouest-France* des 24 et 25 août 2024.



Les fêtes de fin d'année vont être, pour le CÉAS, un moment de répit !

Les locaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Retour du CÉAS-point-com le vendredi 10 janvier 2025

(2) – Jean-Christophe Lomonaco et Guillaume Lourette (Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises – Scide), Élodie Chevenot (Service de l'économie de proximité – SEP), « Services à la personne : les enjeux du soutien public » (18 pages). La DGE relève du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.